

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale

Québec

1er mai 2023

Cher(e)s collègues pharmacien(ne)s sur le territoire du CIUSSS de la Capitale-Nationale,

Vous souhaitez diriger un usager vers le Guichet d'accès à la première ligne (GAP)? C'est maintenant possible!

Dans la plupart des situations, un usager sans médecin de famille résidant dans la région de la Capitale-Nationale et présentant un problème ponctuel pour lequel il souhaite consulter **doit appeler lui-même au GAP 811**, **option 3**. Ses besoins seront évalués et il sera orienté vers les bons services.

À partir du 1^{er} mai, un formulaire de référence au GAP, s'adressant exclusivement aux pharmaciens, pourra être rempli pour l'une des situations suivantes :

- Le pharmacien a prescrit une thérapie médicamenteuse qui nécessite une consultation médicale obligatoire (ex. : zona, VIH, influenza);
- Le pharmacien a prescrit un test de laboratoire dont le résultat comporte une valeur anormale nécessitant une consultation médicale non urgente;
- La situation clinique dépasse la limite des interventions que le pharmacien peut mettre en place et il juge qu'il doit lui-même diriger le patient vers le GAP plutôt que de laisser celui-ci appeler ce service.

Vous pourrez même imprimer le formulaire rempli et le numériser au dossier de l'usager.

On retrouve ce formulaire en ligne sur le site du CIUSSS de la Capitale-Nationale, section Espace pharmaciens, sous l'onglet GAP-pharmaciens, ici :

https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.gc.ca/personnel-sante/pharmaciens/GAP-Pharmaciens

Nous soulignons au passage la précieuse contribution des pharmaciens pour répondre aux besoins de la clientèle. Chacune de vos interventions comptent en amont d'une consultation médicale: une prolongation des ordonnances pour la plus longue durée possible, un ajustement pour gérer un effet indésirable ou encore lorsque le diagnostic est connu et que la thérapie en cours peut être optimisée, etc.

À partir du 1^{er} mai, les pharmaciens pourront donc continuer d'intervenir pour la clientèle orpheline en sachant que lorsque la limite de ce qui peut être fait en pharmacie est atteinte pour une situation non urgente, ils pourront référer à l'équipe du GAP qui assurera un suivi dans les meilleurs délais et selon les disponibilités.

Merci de votre collaboration,

Georges-E. Bourgault, pharmacien

Adjoint clinique, soins pharmaceutiques

Département de pharmacie

Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSSCN)